
Pourquoi y-a-t-il autant de régimes de Sécurité sociale ?

1. Pourquoi se poser la question ?

Notre système et notre organisation frappent par leur complexité.

Si la branche famille se caractérise par son unicité, il existe de nombreux régimes d'assurance maladie (régime général, MSA, RSI, régimes spéciaux ...) et encore plus de régimes d'assurance vieillesse.

L'ensemble donne une impression de complexité, génère des transferts financiers non nuls entre régimes pour tenir compte des différences démographiques d'un régime à l'autre. Lorsqu'une réforme demande des efforts, la pluralité des régimes génère aussitôt des questionnements sur l'équité des efforts demandés entre les différents régimes.

Ne pourrait-on pas simplifier tout cela ?

2. De quoi parle-t-on ?

Le tableau en fin de fiche présente les différents régimes.

Un régime est l'organisation à laquelle chaque assuré social est affilié et qui détermine les droits (prestations) et les devoirs (cotisations) qui sont les conséquences de cette affiliation.

Les régimes peuvent être professionnels (régimes des Mines, SNCF, RATP, industrie électrique et gazière, MSA), pluri professionnels (RSI) ou universels ou proche d'universalité (branche famille).

3. Les éléments de réponse

Cette diversité des régimes est le fruit de l'histoire sociale de la France.

A la fin du 19^e siècle et dans la 1^{ère} moitié du 20^e siècle, se sont constitués les premiers régimes de Sécurité Sociale autour des métiers les plus pénibles issus de la révolution industrielle (mines, cheminots par exemple).

En 1945, les fondateurs de la Sécurité Sociale française ont souhaité créer un régime général. Cependant, les régimes qui préexistaient, et qui avaient souvent des droits plus favorables, n'ont pas souhaité rejoindre le régime général, dont les prestations étaient modestes, et notamment plafonnées (création du plafond de la sécurité sociale).

D'autre part, en 1945, ni les travailleurs indépendants, ni les agriculteurs n'ont souhaité adhérer à des régimes obligatoires de Sécurité Sociale. Leur protection sociale s'est construite progressivement à partir de la fin des années 45, puis dans les années 60 et 70 à travers des régimes propres (MSA ; CANAM, Organic et AVA qui sont devenus depuis le RSI).

Enfin, il faut noter que la modestie des prestations du régime général et notamment l'institution d'un plafonnement de la Sécurité Sociale ont conduit, assez rapidement après 1945, à créer des régimes complémentaires de retraite pour compléter les prestations offertes par le régime général sur la partie du revenu supérieur au plafond.

Chaque catégorie est très attachée à son régime propre et aux caisses qui l'incarnent, ce qui a conduit les pouvoirs publics, en règle générale, à rechercher la convergence des régimes plutôt que leur fusion.

L'organisation actuelle se caractérise par des droits très homogènes en matière de prestations de nature maladie, plus hétérogènes mais qui ont convergés en matière de droits retraite (par exemple sur la durée des cotisations). Pour autant, des différences significatives subsistent sur les modes de calculs des pensions de retraite entre le secteur public et le secteur privé.

Des lieux d'études comme le conseil d'orientation des retraites ont permis de mieux comprendre et connaître les divergences de droits entre les régimes qui sont plus complexes qu'une première analyse.

Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, a annoncé à l'occasion du 70^e anniversaire de la Sécurité Sociale une réflexion sur un régime universel d'assurance maladie.

4. Les « plus » commentés

Régimes de sécurité sociale, caisses gestionnaires et effectifs à fin 2013

Effectifs 2013	Vieillesse			Total bénéficiaires	Invalidité et AT			Assurés cotisants	Maladie		Total bénéficiaires
	Cotisants	Bénéficiaires - droit direct	Bénéficiaires - droit dérivé		Cotisants	Bénéficiaires - droit direct	Bénéficiaires - droit dérivé		Ayant droits		
Régimes des salariés											
Régime général (CNAMTS, CNAF, CNAVTS)	21 111 391	10 765 808	2 733 273	13 499 081	18 453 884	1 243 569	83 377	1 326 946 (1)	33 785 839	3 871 824	59 483 832
Régimes agricoles (MSA)											
Régime des salariés agricoles	669 495	1 857 783	583 994	2 481 777		25 672		25 672	1 264 690	547 258	1 811 948
Régime des exploitants agricoles	504 510	1 488 195	95 129	1 583 324		13 894		13 894	1 223 343	278 423	1 501 766
Régime des non salariés											
Régime des non salariés - artisans (RSI)	985 694	657 051	258 111	915 162		14 544		14 544			
Régime des non salariés - commerçants (RSI)	1 099 252	904 613	286 243	1 190 855		11 120		11 120			
Régime de retraite des professions libérales (CNAVPL)	633 217	246 527	45 842	292 169					2 892 859	1 251 968	4 124 847 (2)
Régime de retraite des avocats (CNBP)	59 373	9 261	3 451	12 712		458		458			
Régimes spéciaux											
Régime de retraite des fonctionnaires civils et militaires (SRE)	2 018 208	1 798 769	478 200	2 276 969							(3)
Régime maladie-maternité des militaires (CNMSS)									546 174	301 568	847 742
Régimes des agents des collectivités locales (CNRACL et FATAIAC)	2 203 562	848 616	76 970	925 586		108 817	78 478	187 295			(3)
Régime des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (FSPOEIE et fonds RATOCCEM)	38 871	63 451	24 555	88 906		5 602	10 662	16 264 (3)			(3)
Régime des agents de la SNCF (CRPF - SNCF)	155 467	179 040	92 909	271 949					356 399	169 528	525 927
Régime des agents de la RATP (CRP - RATP)	42 688	36 086	11 797	47 883		191	24	215	76 187	29 547	105 734
Régime des industries électriques et gazières (CNEIG)	144 482	124 848	41 106	165 954		1 658		1 658			(3)
Régime des invalides de la marine (ENIM)	27 404	70 692	44 790	115 482		5 927	3 068	8 995	69 212	24 333	93 545
Régime de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN)	45 592	58 901	8 501	67 402		809		809	75 529	40 047	115 576
Régime de sécurité sociale des personnels de la Banque de France	12 029	12 309	2 582	14 891		483		483			(3)
Régime de retraite de l'Opéra national de Paris (CROP)	1 858	1 339	332	1 671		38		38			(3)
Régime de retraite de la Comédie française (CRCF)	nd	302	105	407							(3)
Régime d'assurance vieillesse du Port autonome de Strasbourg	160	119	90	209							(3)
Régime maladie du Port autonome de Bordeaux				(4)					344	332	676
Régime des cultes (CAVIMAC) et régime des cultes d'Alsace	15 249	50 634	817	51 451		47		47	37 506	3 291	40 797
Régimes spéciaux fermés											
Régime de sécurité sociale dans les mines (CANMSS) (depuis 1 ^{er} septembre 2010)	3 401	163 942	140 029	309 970		261		261			114 918
Régime d'assurance maladie des personnels de la CCP (1 ^{er} janvier 2013)											8 247
SEIFA	181	9 331	153	9 484							(3)
Régime des chemins de fer secondaires		nd	nd	7 601							(3)
Régime des chemins de fer de l'Hérault		1		1							(3)
Régime des chemins de fer d'Outre-mer (CRRFOM)		37	125	162							(3)
Régime des chemins de fer d'Ethiopie		nd	nd	nd							(3)
Fonds / Rentes d'invalidité et AT fermés											
Fonds commun des accidents du travail pour les salariés non agricoles (FCAT)											4 507
Fonds commun des accidents du travail agricole (FCATA)											34 891
Régime d'indemnisation des sapeurs pompiers communaux non professionnels (RISP)		1 442	404	1 846							(3)
Rentes AT (mainte de Paris, assistance publique de Paris, département de Paris)		735		735							(3)

(1) AT seulement. Le risque invalidité est géré au régime général dans le cadre du risque maladie.

(2) L'ensemble des non salariés non agricoles (sauf les praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés) relève pour le risque maladie du régime social des indépendants.

(3) Données auxquelles il convient de rajouter le nombre de rentes servies pour les salariés des établissements militaires par le fonds RATOCCEM, soit 9 298

(4) Personnes rattachées au régime général

5. Aller + loin

Politiques Sociales, Pascal Penaud, 3^e édition septembre 2014

Les assurances maladie, Pierre-Louis Bras et Didier Tabuteau, PUF, coll. QSJ 2012 (prix EN3S 2014)

« *Droit de la Sécurité sociale* », Michel Borgetto, Robert Lafore, Jean-Jacques Dupeyroux, 18^e édition, Précis Dalloz
